

COMMUNE DE GACOGNE

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du
jeudi 23 mars 2017 à 19 H 30 à la Mairie de GâcogneORDRE DU JOUR

- **Compte Administratif 2016** (budget général et budget annexe du service d'eau),
- **Transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme,**
- **Indemnité du Maire,**
- **Subventions 2017,**
- **Questions diverses.**

Étaient présents : Martial BEAUDEQUIN, Yvette BOURNAT, Jean-Pierre CAMBIANICA, Annick FERROT, Christophe GAGNEPAIN, Guy GODEFROY, Damien LANGLET, Roland RENAULT, Olivier TARTRAT.

Absente excusée : Camille DEBEZE

Lecture et adoption du compte-rendu de la précédente réunion en date du 11 janvier 2017.

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>Dépenses/Déficits (€)</u>	<u>Recettes/Excédents (€)</u>
Réalisé en 2016	205 864,80	293 494,19
Excédent de fonctionnement reporté	-	55 700,01

d'où un **excédent de fonctionnement de 143 329,40 €.**

<u>INVESTISSEMENT</u>	<u>Dépenses/Déficits (€)</u>	<u>Recettes/Excédents (€)</u>
Réalisé en 2016	221 183,87	169 910,35
Reste à réaliser en 2017	8 893,00	30 390,00
Déficit d'Investissement reporté	33 286,35	

d'où un **déficit d'investissement de 63 062,87 €.**

Le **Compte Administratif 2016 fait apparaître un résultat d'ensemble positif de 80 266,53 €.**
Ce compte est approuvé à l'unanimité par le Conseil.

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – SERVICE DES EAUX**

<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>Dépenses/Déficits (€)</u>	<u>Recettes/Excédents (€)</u>
Réalisé en 2016	1 051,90	679,00
Excédent de fonctionnement reporté	33,65	-

d'où un **déficit de fonctionnement de 406,55 €.**

<u>INVESTISSEMENT</u>	<u>Dépenses/Déficits (€)</u>	<u>Recettes/Excédents (€)</u>
Réalisé en 2016	3 071,79	5 569,00
Reste à réaliser en 2017	-	-
Excédent d'Investissement reporté	-	1 490,73

d'où un **excédent d'investissement de 3 987,94 €.**

Le **Compte Administratif 2016 du Service des Eaux fait apparaître un résultat d'ensemble positif de 3 581,39 €.**

Ce compte est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.

- **TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE P.L.U.**

Le maire informe le Conseil Municipal que sans délibération de 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population de la Communauté de Communes, cette compétence sera transférée à la Communauté de Communes. Le Conseil souhaite conserver cette compétence, étant entendu qu'il n'est pas envisagé d'établir un Plan Local d'Urbanisme à brève échéance.

- **INDEMNITE DU MAIRE**

Le maire rappelle qu'il ne percevait pas la totalité de son indemnité maximale jusqu'en 2015.

En 2016, la loi imposait à la commune de lui verser une indemnité maximale. Il informe le conseil qu'il a émis un chèque de 2 007 € au profit de la commune en 2016 car il ne souhaitait pas conserver l'intégralité de son indemnité.

La loi ayant encore changé, il propose au Conseil municipal de ne pas lui octroyer la totalité de son indemnité à partir de 2017 et de la limiter à 10% de l'indice maximal de la fonction publique au lieu de 17% **soit 341 € net par mois** au lieu du maximum de 580 €(indemnité de fonction des commune de moins de 500 habitants).

- **SUBVENTIONS 2016**

Reconduction des subventions des années précédentes :

STRUCTURES, ASSOCIATIONS	Montant	Vote
C.C.A.S. DE GACOGNE	2 400 €	A l'unanimité
ASSOCIATION TOURISME EN MORVAN	20 €	A l'unanimité
LES AMIS DE L'HOPITAL DE LORMES	100 €	A l'unanimité
COMITE DES FETES DE GACOGNE	500 €	A l'unanimité
OFFICE DEPART. DES ANCIENS COMBATTANTS	20 €	A l'unanimité
OFFICE DU TOURISME DE LORMES	80 €	A l'unanimité
ASSOCIATION CONNIVENCES	150 €	150 € : 4 voix 100 € : 3 voix 125 € : 2 voix
CROIX ROUGE	80 €	A l'unanimité
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE DE GACOGNE	200 €	Favorable : 8 voix Abstention : 1 voix

Le maire présente de nouvelles demandes à savoir :

- ✓ Le Comice Agricole de Lormes : il est décidé d'octroyer la même aide qu'en 2011, soit 100 € (unanimité)
- ✓ Fêtes musicales de l'Abbaye de Corbigny : L'association a proposé de délocaliser le lundi 7 août prochain un concert à Gâcogne. Le maire propose, plutôt que de verser une subvention sans contrepartie, d'accorder aux résidents de Gâcogne une réduction de 10 € sur le prix du billet d'entrée. La somme correspondant aux réductions accordées serait ensuite reversée à l'association des fêtes musicales. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

- **QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ Vente de bois par la commune : le prix du stère livré sur la commune est relevé de 2 € pour passer à 40 €.
- ✓ Fleurissement :
 - Un devis de 175 € TTC est accepté pour l'achat de 24 rosiers (remplacement des vieux rosiers de la Place)
 - Le CAT de Montsauche sera sollicité pour le remplacement des 3 bacs à fleurs en bois situés dans le Bourg.

Fait à Gâcogne, le 31 mars 2017

Christophe GAGNEPAIN
Maire de Gâcogne